



PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE



*Direction Départementale
des Services Vétérinaires*

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

NOTE sur la CONSTITUTION du DOSSIER de DECLARATION

IDENTIFICATION :

Exploitation individuelle : Nom - Prénom – Domicile

Exploitation sociétaire : Dénomination ou Raison Sociale – Forme juridique –Siège social – Qualité du signataire – Coordonnées des membres de la société et leur qualité

LOCALISATION :

- **Références cadastrales des parcelles** sur lesquelles est implantée l'installation
- **Préciser** si la commune dispose :
 - d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou tout autre document opposable aux tiers
 - d'un Périmètre de protection d'un captage d'alimentation en eau potable

NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES :

Etablir un état des effectifs d'animaux détenus en présence simultanée sur l'ensemble de l'exploitation en distinguant les différentes catégories (vaches laitières, vaches allaitantes, vaches taries, génisses de renouvellement, bovins à l'engrais, ...)

Pour les élevages laitiers, préciser la quantité de lait annuellement produite

Cette déclaration doit être datée et signée

Classement de l'activité ou RUBRIQUE (2101-1 de 50 à 200 bovins à l'engrais, 2101-2 de 40 à 80 vaches laitières ou mixtes, 2101-3 à partir de 40 vaches allaitantes, 1530-2 entre 1000 et 20000 m3 de stockage de fourrages ...)

Description de l'exploitation : nombre d'hectares en prairies, terres labourables, ...

DOCUMENTS GRAPHIQUES :

- **Plan de situation du cadastre dans un rayon de 100 mètres :**
 - avec légendes et couleurs
 - affectation de toutes les constructions (habitation, garage, tiers...)
 - les divers points d'eau situés à proximité de l'installation
- **Plan de l'installation** sur lequel devra, notamment, être portés les différents circuits et ouvrages d'épuration et d'évacuation des rejets, eaux pluviales, ...et des différents bâtiments et annexes avec leurs affectations
- **Plan de situation de l'élevage sur une carte I.G.N.**
L'échelle des plans au 1/200^{ème} peut être réduite au 1/1000^{ème} et doit être précisée

INSTALLATION ET EPANDAGE :

- **Mode d'exploitation de l'installation** : ces éléments doivent permettre d'apprécier si l'élevage est pratiqué sur litière ou sur lisier. Identifier les bâtiments concernés pour chaque type de conduite, en préciser les surfaces et le nombre d'animaux logés. Préciser les surfaces des différentes aires paillées, d'exercice raclées, des stabulations libres intégralement paillées, ...Préciser le mode de distribution de l'alimentation.
- **Moyen de stockage des ensilages** et nature du produit ainsi que le mode de récupération des jus
- **Capacité et nature des ouvrages de stockage** des déjections animales, effluents, fourrages, ...Préciser si un stockage de fumier au champ est prévu.
- **Production annuelle de déjections animales et effluents.** Vous pouvez vous reporter aux références nationales ou évaluer vous-même votre production. Les eaux résiduaires issues de la salle de traite doivent aussi être comptabilisées.
- **Plan d'épandage** comportant :
 - **l'identification des parcelles** (références cadastrales, surfaces totales et épandables) par exploitant
 - **l'identité et l'adresse de l'exploitant et des prêteurs de terres** qui on souscrit un contrat écrit avec l'exploitant
 - **la localisation sur une représentation cartographique** à une échelle comprise entre 1/10000 et 1/5000 **des parcelles concernées et des surfaces exclues de l'épandage en les différenciant et en indiquant les motifs d'exclusion. Les captages d'eau situés à l'intérieur ou à proximité des zones d'épandage doivent y figurer**
 - **les systèmes de culture envisagés** (culture en place et principales successions)
 - **la nature, la teneur en azote** avec indication du mode d'évaluation de cette teneur (analyses ou références) **et la quantité des effluents qui seront épandus**
 - **les doses maximales admissibles** par type d'effluent, de sol et de culture **en utilisant les références locales**
 - **le calendrier prévisionnel d'épandage** rappelant les périodes durant lesquelles l'épandage est interdit ou inapproprié.

- **Cahier d'épandage** contenant :
 - **l'identification des parcelles réceptrices épandues** en précisant pour les parcelles mises à disposition par des tiers leur identité et adresse. Chaque fois que des effluents d'élevage produits par une exploitation sont répandus sur des parcelles mises à disposition par des tiers, le cahier d'épandage doit comprendre un bordereau cosigné par le producteur des effluents et le destinataire. Ce bordereau est établi à chaque livraison.
 - **les superficies effectivement épandues**
 - **les dates d'épandage**
 - **la nature des cultures**
 - **les volumes par nature d'effluents et les quantités d'azote épandues**, en précisant les autres apports d'azote organique et minéral
 - **le mode et le délai d'enfouissement**
 - **le traitement mis en œuvre pour atténuer les odeurs** (s'il existe)
 - **la date de semis des prairies** (facultatif)
 - **les rendements réalisés** (facultatif)
- **Plan de fumure prévisionnel** (facultatif) pour chaque parcelle culturale comprenant au minimum :
 - **rendement prévisionnel de la culture**
 - **besoins en azote de la culture**
 - **fourniture d'azote par le sol**
 - **gestion de l'inter-culture**
- **Dispositions prévues en cas de sinistre** avec les mesures existantes pour lutter contre un incendie (extincteurs, bornes à incendie, réserves d'eau,...) ou contre les fuites éventuelles de fuel, huiles, engrais, ...

FORAGES PRIVÉS :

Il est rappelé que **les forages** pour recherche en eau ou pour prélèvements temporaires et permanents **doivent faire l'objet d'une déclaration**. Pour tous renseignements, prendre contact avec le Service des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement de la Direction Départementale des Services Vétérinaires de la Haute-Marne – Cour Marcel Baron – BP 522 – 52011 CHAUMONT CEDEX – Tel : 03.25.30.73.67 ou 03.25.30.73.66.

PROJETS :

- **Buts recherchés**
- **Explications sur le (les) choix réalisé(s)**
- **Plan de l'installation avec les projets de développement connus**
L'échelle du plan au 1/200^{ème} peut être réduite au 1/1000^{ème} et doit être précisée

Ce dossier est à établir et transmettre, en 3 exemplaires, à :

**Préfecture de la Haute-Marne
Direction des Libertés Publiques
Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement
89 rue Victoire de la Marne
52011 CHAUMONT CEDEX**